

## LETTRE D'ACCORD TYPE ENTRE LE PNUD ET L'AGENCE D'EXECUTION POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'APPUI

### Programme d'Appui à la Réduction de la Vulnérabilité dans les zones de Pêches côtières ( PRAREV-PÊCHE )

Monsieur le Ministre,

1. J'ai l'honneur de me référer aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants de la Direction de la Pêche du Ministère de l'Agriculture, de l'Eau , de la Pêche , de l'Elevage et des Ressources Halieutiques de (ci-après désigné la D.P et les représentants du PNUD concernant la fourniture par le bureau de pays du PNUD d'un appui à des programmes ou projets au titre de l'exécution nationale. Le PNUD et le Gouvernement conviennent que le bureau de pays du PNUD fournisse les services décrits ci-dessous à la demande du Gouvernement par l'intermédiaire de son agent d'exécution désigné dans le document d'appui au programme ou le descriptif de projet approprié.

2. Le bureau de pays du PNUD fournit des services d'appui à l'exécution, notamment une assistance pour l'établissement de rapports financiers et le formulaire de paiement direct. En fournissant ces services d'appui, le bureau de pays doit veiller à renforcer la capacité de l'agent d'exécution afin de lui permettre d'entreprendre ces activités directement. Les frais engagés par le bureau de pays du PNUD dans la prestation des services d'appui sont imputés au budget du projet.

3. En outre, le bureau de pays du PNUD peut fournir, à la demande de l'agent d'exécution, les services d'appui ci-après pour les activités de réalisation :

- Identification du personnel à affecter au programme ou projet et/ou assistance pour le recrutement ;
- Définition et facilitation d'activités de formation ;
- Achats de biens et de services ;
- Accès aux systèmes mondiaux d'information gérés par le PNUD, au réseau des bureaux de pays du PNUD et aux systèmes spécialisés contenant des données sur les opérations, y compris des listes de consultants et de prestataires de services de développement.

4. Le bureau de pays du PNUD assure le recrutement du personnel affecté au programme ou projet conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Les services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être détaillés à l'annexe au document d'appui au programme ou descriptif de projet, sous la forme figurant à l'appendice ci-joint. En cas de changement des conditions applicables aux services d'appui fournis par le bureau de pays pendant la durée du programme ou projet, l'annexe est révisée par accord mutuel entre le Représentant résident du PNUD et l'agent d'exécution.

5. Les dispositions pertinentes de *l'Accord de base du 5 Octobre 1979 avec le Gouvernement sur l'assistance du PNUD*, y compris les dispositions concernant les privilèges et immunités, sont applicables à la fourniture de ces services. Le Gouvernement conserve la responsabilité d'ensemble de l'exécution nationale des programmes ou projets par le biais de l'agent d'exécution qu'il aura désigné. La responsabilité du bureau de pays du PNUD se limite à fournir les services d'appui définis dans l'annexe au document d'appui au programme ou au descriptif de projet.

6. En cas de réclamations ou de litiges découlant de la fourniture des services d'appui par le bureau de pays du PNUD conformément à la présente lettre, les dispositions pertinentes de l'accord de base type s'appliquent.

7. Les modalités de recouvrement des coûts par le bureau de pays du PNUD en rapport avec la fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3 doivent être précisées dans le document d'appui au programme ou dans le descriptif de projet.

8. Le bureau de pays du PNUD présente des rapports d'activités sur les services d'appui fournis et rend compte des dépenses remboursées, selon que de besoin.

9. Les présents arrangements ne peuvent être modifiés que d'un commun accord entre les parties.

10. Si les dispositions qui précèdent rencontrent votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer et retourner à notre bureau deux exemplaires de la présente lettre. Après signature, la présente lettre constituera un accord entre votre Gouvernement et le PNUD quant aux conditions régissant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d'appui à l'exécution nationale de programmes et projets.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma considération distinguée.

Signé au nom du PNUD  
Mr Rene Guiraud, Représentant Résident p.i.

14 SEP 2015

Pour le Gouvernement  
Mr Mohamed Ahmed Awaleh, Ministre de l'Agriculture de l'Eau, de la Pêche, de l'Élevage et des  
Ressources Halieutiques



14 SEP 2015

## DESCRIPTION DES SERVICES D'APPUI A FOURNIR PAR LE BUREAU DE PAYS DU PNUD

1. Nous faisons référence aux consultations qui ont eu lieu entre la Direction de la Pêche du Ministère de l'Agriculture de l'Eau, de la Pêche, de l'Élevage et des Ressources Halieutiques désignée, l'institution désignée par le gouvernement de *Djibouti* et les Représentants du PNUD, concernant la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD au Programme d'Appui à la Réduction de la Vulnérabilité dans les zones de Pêches côtières ( PRAREV-PÊCHE )

2. Conformément aux dispositions de la lettre d'accord signée le 5 *octobre 1979* et du document de projet le bureau de pays du PNUD fournira les services d'appui au projet d'Appui à la Réduction de la Vulnérabilité dans les Zones de Pêche Côtières (PRAREV-PÊCHE) tels que décrits ci-dessous.

3. Services d'appui à fournir :

Services d'appui (insérez la description)	Calendrier de la fourniture des services d'appui	Coûts engagés par le PNUD dans le cadre de la fourniture de tels services d'appui (comme requis) en \$	Montant et mode de remboursement du PNUD (comme requis)
Recrutement VNU Spécialiste ressources naturelles	Septembre 2015- Aout 2017	60000	Partage de coûts payé par le Gouvernement à travers les ressources du Programme PRAREV (FIDA et ASAP)
Recrutement VNU Spécialiste en communication	Septembre 2015- Aout 2017	60000	Partage de coûts payé par le Gouvernement à travers les ressources du Programme PRAREV (FIDA et ASAP)

# Programme des Nations Unies pour le développement

Pays : Djibouti

## Descriptif de projet

### Titre du projet :

Programme d'Appui à la Réduction de la Vulnérabilité dans les zones de Pêches côtières ( PRAREV-PÊCHE )

### Produit(s) du PNUD :

Les communautés rurales et les écosystèmes sont plus résilients face au changement climatique

### Produit(s) escompté(s) du Programme de pays :

Les communautés rurales et les écosystèmes sont plus résilients face au changement climatique

### Produit(s) escompté(s) :

Renforcement des capacités des communautés des zones côtières dans la mise en œuvre d'approches d'adaptation aux changements climatiques pour augmenter la résilience des populations

**Partenaire d'exécution :** Ministre de l'Agriculture de l'Eau, de la Pêche, de l'Élevage et des Ressources Halieutiques

**Parties responsables :** Direction de la Pêche

### Brève description

L'objectif du PRAREV est d'appuyer les populations affectées par le changement climatique pour améliorer leur résilience et réduire leur vulnérabilité face à ces changements. La zone du programme couvre une interface terre/mer située le long de la zone rurale côtière et comprend : i) la région de Tadjourah ; ii) la région d'Obock ; iii) les localités d'Arta, Loyada et Damerjog. Le PRAREV sera organisé en 3 composantes techniques et un dispositif de coordination, gestion et suivi-évaluation pour sa mise en œuvre: Le programme s'articule autour des aspects suivants: Appui à la résilience des habitats et du profil côtiers, promotion des chaînes de valeur pêche et le renforcement des capacités. Ce projet porte sur le recrutement de deux VNU dont les frais inhérents seront entièrement financés sur les ressources du Programme PRAREV (FIDA et ASAP) et que le gouvernement mettra à la disposition du PNUD. Le PRAREV est programme est en synergie et en complémentarité avec les actions destinées à protéger les aires marines dans le cadre d'un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Période du programme :	24 mois	
Principaux objectifs de résultats (Plan stratégique) :		
Adaptation aux CC		
ID d'attribution Atlas :	00090348	
Code Projet :	00096160	
Date de début :		15/09/2015
Date de fin :		30/08/2017
Date de la réunion PAC :		30/07/2015
Dispositions en matière de gestion :		NEX

Budget AWP AAAA	_____
Total des ressources requises	240 000 \$
Total des ressources attribuées :	240 000 \$
• Régulier	_____
• Autre :	_____
○ Donateur	Gouvernement
○ Donateur	_____
○ Donateur	_____
○ Gouvernement	_____
Budget non financé :	_____
Contributions en nature	_____

Approuvé par le **Govt**

Mohamed Ahmed Awaleh, Ministre de l'Agriculture de l'Eau, de la Pêche, de l'Élevage et des Ressources Halieutiques :

14 SEP 2015

Approuvé par le PNUD

René Guiraud, Représentant Résident p.i.

14 SEP 2015



## Contexte

Le "Programme de réduction de la vulnérabilité des populations des zones côtières de pêches (PRAREV)" est un programme de développement dont l'objectif global est d'appuyer les populations des zones côtières rurales affectées par les changements climatiques pour améliorer leur résilience et réduire leur vulnérabilité face à ces changements et promouvoir la cogestion des ressources marines.

Le PRAREV est financé sur un prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et un don de l'ASAP, (Adaptation for Small Agriculture Programme). Plusieurs autres partenaires, le Gouvernement djiboutien, le PNUD, le PAM, la FAO, les Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (CPEC), le Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti (CERD), et les communautés bénéficiaires participent au programme. Le coût total du Programme sur six ans est estimé à 13,34 millions.

La conception du PRAREV-PÊCHE, est basée sur une approche adaptée aux conditions locales et à la situation de pauvreté dans le pays et des populations des zones côtières touchées par les effets du Changement Climatique, tout en créant les bases d'un développement durable, basé sur la gestion participative des ressources naturelles impliquant l'ensemble des parties prenantes.

Le programme s'articule autour de 3 composantes techniques qui sont:

- « Appui à la résilience des habitats et du profil côtiers », vise la réhabilitation et la conservation de 200 ha de mangroves et 100 km<sup>2</sup> de récifs coralliens, (soit 50% des superficies existantes), qui sont vitaux pour les stocks de poissons. Un système de suivi et de contrôle durable des ressources halieutiques et de la prise maximale soutenable avec un Système de suivi à long-terme des écosystèmes côtiers pour identifier les impacts du CC seront mis en place
- « Promotion des chaînes de valeur pêche » porte sur la réhabilitation des chaînes de valeur pré et post production affectées par le CC. Le PRAREV vise à investir près de 2 millions \$US dans des équipements plus résilients au CC dans le secteur de la pêche et qui pourront bénéficier à environ 1000 pêcheurs et 500 revendeuses (eurs) de poissons.
- « Renforcement des capacités et Gestion des connaissances ». Le PRAREV vise à promouvoir un dialogue politique au plus haut niveau pour assurer l'intégration à long-terme des aspects relatifs à l'adaptation au CC dans les stratégies nationales. Les capacités institutionnelles/organisationnelles seront renforcées. Des formations en maintenance et techniques de pêche seront dispensées. Un système de cogestion des pêcheries régionales et des ressources halieutiques sera mis en place

La mise en œuvre de ces trois composantes, se fera à travers le partenariat avec divers institutions et organisations telles que la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DATE), la Direction des Affaires Maritimes (DAM), le Centre d'Etude et de Recherche de Djibouti (CERD), l'Agence Djiboutienne pour le Développement Social (ADDS), les Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (CPEC), la FAO et le PAM.

Le PRAREV est en synergie avec les actions réalisées dans le Projet Aires marines Protégées et celles du Projet PANA mises en œuvre par la DATE avec un financement PNUD/FEM. Il cadre également avec les activités du fonds d'adaptation face aux changements climatiques menées dans la zone de Adailou Assamo, Grand Bara et Petit Bara.

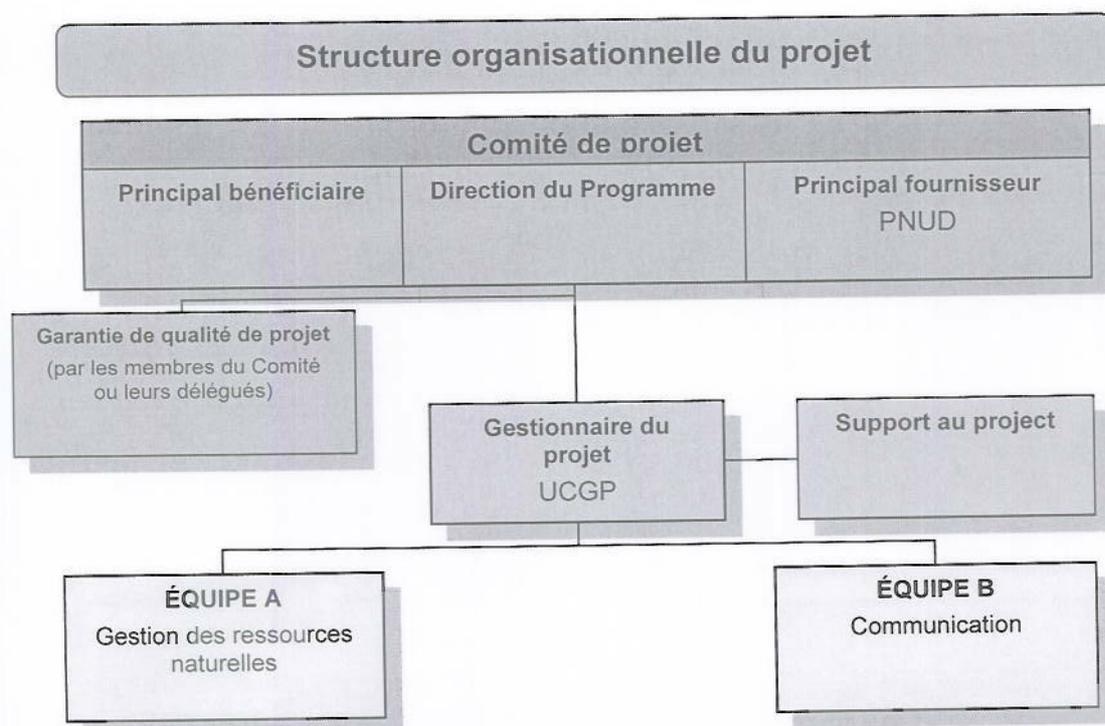
Dans ce cadre du projet PRAREV, le Ministère de l'Agriculture a introduit une requête auprès du PNUD pour l'appuyer dans recrutement des deux VNU. Les deux VNU, l'un spécialiste en Communication va appuyer la composante « Renforcement des capacités et Gestion des

connaissances » et l'autre un spécialiste de Gestion des Ressources Naturelles qui appuiera la composante « résilience des habitats et du profil côtiers ».

Le VNU communication sera chargé essentiellement de renforcer le Programme dans les aspects concernant la communication et l'information, la Gestion des connaissances et la sensibilisation des bénéficiaires et des parties prenantes à la mise en œuvre. Le deuxième VNU assistera le Programme dans les aspects concernant la préservation et la restauration des mangroves.



## II. DISPOSITIONS DE GESTION



L'Exécutif. Cette fonction sera exercée par le Ministre de l'Agriculture de l'Eau, de la Pêche, de l'Élevage et des Ressources Halieutiques représenté par la Direction de la Pêche.

Principaux fournisseurs. Cette fonction sera exercée par le PNUD

Principaux bénéficiaires. Cette fonction sera assumée par les bénéficiaires notamment par les représentants des communautés locales se trouvant dans les régions concernées par le projet

En outre deux éléments importants, le suivi et la gestion sont assumés par les fonctions suivantes.  
Garantie du projet. La fonction de Garantie est la responsabilité de chaque membre du comité de pilotage. Cette fonction soutient le Comité de Pilotage du projet et exécute des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi. Pendant le processus de gestion d'un projet, cette fonction assure la gestion et l'achèvement des étapes importantes. Le PNUD nomme une personne pour effectuer ce suivi obligatoire.

Directeur du Programme. Cette fonction sera assumée par un responsable de la gestion journalière du projet et des décisions pour le projet. Sa principale fonction est d'assurer que les résultats spécifiés dans le document du projet sont atteints selon les standards et les qualités exigés et dans les délais et coûts fixés au départ. Il sera nommé par le partenaire d'exécution.

Conformément aux directives régissant la modalité d'exécution nationale, le projet fera l'objet chaque année d'un audit qui couvrira tous les aspects liés à la gestion, la mise en œuvre et au suivi du projet. L'audit portera entre autres sur la revue des plans de travail, des rapports d'état d'avancement, les recrutements et les achats et la gestion des équipements, les déboursments... les Termes de référence spécifiques seront développés en temps opportun.

Le coût des services d'appui, calculé sur la base du tarif universel du PNUD pour le recouvrement des coûts sera imputé sur les lignes budgétaires concernées. En relation avec le projet, les coûts effectifs de communications, de bureautique et des missions de suivi du PNUD seront imputés directement par le PNUD sur les lignes budgétaires prévues à cet effet.

#### **a) Apports du Gouvernement**

Le Gouvernement mobilisera le personnel et les moyens nécessaires à la réussite des objectifs du projet :

- (i) Il désignera, le Directeur du Programme comme responsable du Projet ayant l'autorité nécessaire pour impulser, coordonner, mettre en œuvre et suivre les activités et pour prendre et faire prendre à temps les décisions requises pour le bon déroulement du projet.
- (ii) Il fournira, pour toute la durée du projet, des cadres fonctionnaires et le personnel technique d'appui de contrepartie.
- (iii) Il fournira également des locaux adéquats et équipés (mobiliers et climatisation) nécessaires pour assurer les meilleures conditions de travail aux VNU qui seront recrutés sur le projet.
- (iv) Il versera tous les frais inhérents aux recrutements et à la gestion administrative des deux VNU. Ces coûts actuellement à 60.000 par an par VNU pourraient être amenés à augmenter selon l'évolution administrative et les situations et sur la base d'une justification précise communiquée au gouvernement et au FIDA

#### **b) Apport du PNUD**

La contribution du PNUD est limitée à l'assistance dans le recrutement de deux VNU sur le financement du gouvernement qui lui sera versé.

---

### **III. SURVEILLANCE DU CADRE DE TRAVAIL ET DE L'ÉVALUATION**

La surveillance du projet sera mise en œuvre selon les étapes suivantes :

#### **Au sein du cycle trimestriel et annuel**

- Le Gouvernement sera responsable des rapports trimestriels et annuels que les deux VNU produiront.
- Un journal des questions sera activé dans le système Atlas et tenu à jour par le Gestionnaire du projet pour faciliter le suivi et la résolution de problèmes potentiels ou de requêtes de modification.
- Selon l'analyse des risques initiaux soumis (voir annexe 1), un journal des risques devra être activé sous Atlas et régulièrement mis à jour par l'examen de l'environnement externe susceptible d'affecter la mise en œuvre du projet.
- Sur la base des informations ci-dessus enregistrées dans le système Atlas, un Rapport sur l'état d'avancement des projets sera soumis par le Gouvernement au Comité de projet via la Garantie de qualité de projet, à l'aide d'un format de rapport standard.
- Un journal des leçons apprises du projet sera activé et régulièrement mis à jour pour assurer l'apprentissage et l'adaptation au sein de l'organisation, et pour faciliter la préparation d'un Rapport sur les leçons apprises en fin de projet.
- Un Plan de planification de la surveillance devra être activé sous Atlas et tenu à jour afin d'assurer le suivi des actions/événements de gestion clé.

## Gestion de la qualité pour les résultats des activités du projet

<b>PRODUIT 1 Renforcement des capacités des communautés des zones côtières dans la mise en œuvre d'approches d'adaptation aux changements climatiques pour augmenter la résilience des populations</b>		
<b>Résultat de l'activité 1</b> (ID de l'activité dans le système Atlas)	<i>Ces points mentionnés ci-dessous ne sont pas objectifs mais de résultats</i>  - <i>Suivi de l'impact du changement climatique sur les écosystèmes marins</i> - <i>Renforcement de la résilience du profil côtiers et gestion de ressources en eau</i>	Date de début : début du septembre 2015 Date de fin : fin de l'Août 2017
<b>Objectif</b>	<i>Ces points mentionnés ci-dessous sont des résultats et non des objectifs</i>  <i>Le suivi à long terme des écosystèmes côtiers est mis en place</i> <i>Les sites de mangroves et récifs coralliens identifiés avec la DATE sont respectivement réhabilités et conservés.</i>	
<b>Description</b>	<i>Appui dans la conduite d'études techniques, de recherche et de formation -sur la restauration des mangroves</i>	
<b>Critères de qualité</b> <i>Comment/avec quels indicateurs la qualité du résultat d'activité sera-t-elle mesurée ?</i>	<b>Méthode qualitative</b> <i>Moyens de vérification. Quelle sera la méthode utilisée pour déterminer si les critères de qualité ont été satisfaits ?</i>	<b>Date de l'évaluation</b> <i>À quelle date l'évaluation sera-t-elle menée ?</i>
Etat d'avancement des activités du programme de travail lié à la restauration des mangroves de la composante « Appui à la résilience des habitats et du profil côtiers »	Évaluation du groupe de réflexion	Septembre 2016

<b>PRODUIT 1 Renforcement des capacités des communautés des zones côtières dans la mise en œuvre d'approches d'adaptation aux changements climatiques pour augmenter la résilience des populations</b>		
<b>Résultat de l'activité 2</b> (ID de l'activité dans le système Atlas)	<i>Meilleure action de communication, de plaidoyer et de visibilité des activités du projet, par :</i> - <i>Intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques et stratégies nationales</i> - <i>Renforcement des organisations impliquées dans le secteur de la pêche</i> - <i>Promotion de la gestion et la diversification des connaissances</i>	Date de début : début du septembre 2015 Date de fin : fin de l'Août 2017
<b>Objectif</b>	<i>Les activités du PRAREV bénéficient d'une meilleure visibilité grâce à une communication efficace, documentée en temps réel ;</i> <i>Un Blog illustrant le programme et ses réalisations est disponible et est accessible à tous les partenaires</i> <i>Des supports de communication sont élaborés en fonction des besoins du programme et des apprentissages.</i>	
<b>Description</b>	<i>Plaidoyer et actions de communication à travers différents canaux, supports, presse, média...</i>	
<b>Critères de qualité</b> <i>Comment/avec quels indicateurs la qualité du résultat d'activité sera-t-elle mesurée ?</i>	<b>Méthode qualitative</b> <i>Moyens de vérification. Quelle sera la méthode utilisée pour déterminer si les critères de qualité ont été satisfaits ?</i>	<b>Date de l'évaluation</b> <i>À quelle date l'évaluation sera-t-elle menée ?</i>
Nombre d'interventions au niveau des media et les outils développées accessibles	Évaluation du groupe de réflexion	Septembre 2016

---

## IV. CONTEXTE JURIDIQUE

Ce document ainsi que le Plan d'action pour la mise en œuvre du programme de pays (CPAP), signé par le Gouvernement et le PNUD et incorporé à titre de référence, constituent le descriptif de projet mentionné dans l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA) [ou tout autre accord approprié applicable]. L'ensemble des dispositions relatives au CPAP s'appliquent à ce document.

Conformément à l'Article II de l'Accord de base type en matière d'assistance, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire d'exécution, de son personnel et de ses propriétés ainsi que des propriétés du PNUD confiés à la garde du partenaire d'exécution incombe à ce dernier.

Le partenaire d'exécution devra :

- a) mettre en place et gérer un plan de sécurité approprié prenant en compte la situation, au niveau de la sécurité, du pays dans lequel le projet est mené ;
- b) prendre en charge tous les risques et les engagements liés à la sécurité du partenaire d'exécution, ainsi que la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan a été effectivement mis en œuvre et de suggérer, si nécessaire, des modifications au plan établi. La non-conformité aux exigences de mise en œuvre et de gestion d'un plan de sécurité approprié tel que requis aux termes des présentes constitue une rupture au présent accord.

Le partenaire d'exécution convient d'entreprendre tous les efforts raisonnables pour garantir qu'aucun fonds reçu du PNUD au titre du Descriptif de projet ne soit utilisé pour fournir un appui à des individus ou des entités associés au terrorisme, et que les bénéficiaires de fonds alloués par le PNUD au terme des présentes ne figurent pas dans la liste établie par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). Cette liste est consultable sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les sous-contrats ou sous-conventions entrant dans le cadre du présent descriptif de projet.

---

## **V. ANNEXES**

**Annexe A : Termes de référence VNU Communication**

**Annexe B : Termes de référence VNU Gestion des ressources naturelles**

**Annexe C: Analyse des risques**

## Annexe A : Termes de référence VNU Communication

Sous la supervision directe de la Coordinatrice du programme et du Directeur, le/la Volontaire des Nations Unies est chargé d'appuyer, de suivre et de coordonner les activités liées à la communication, en étroite collaboration avec les responsables des composantes. De manière générale, il intervient sur toutes les composantes par rapport à la mise en place et au développement d'un plan de communication et travaille en support au responsable de la composante 3 et en équipe avec tous les cadres de l'UCGP. Le/la Volontaire des Nations Unies assurera les responsabilités suivantes:

- Assister le responsable de la composante 3 »Renforcement des capacités », dans l'élaboration et le suivi des programmes de travail et budget annuels (PTBA) concernant les aspects communication, information et sensibilisation des bénéficiaires et des parties prenantes à la mise en œuvre ;
- Suivre les activités de formation des partenaires contractuels, des bénéficiaires et des élus locaux, et en particulier concevoir ou identifier un prestataire compétent capable de concevoir les modules de formation (en relation avec le responsable technique), puis superviser et évaluer leur mise en œuvre et leur impact;
- Superviser la sensibilisation des populations cibles sur les activités du programme dans les zones d'intervention;
- Apporter son entière et directe collaboration aux missions d'évaluation et de supervision du FIDA; notamment sur le volet gestion des savoirs, communication et documentation des innovations du PRAREV ;
- Réunir, enregistrer et tenir à jour les renseignements concernant les activités relatives au Programme PRAREV en examinant les rapports et en exploitant les sources d'information disponibles ;
- Collecter, diffuser, et documenter, en collaboration avec le Responsable Suivi Evaluation, les informations et les enseignements tirés à travers le Programme;
- Sur la base du cadre logique et des résultats attendus du PRAREV, proposer un plan de communication pour le Programme PRAREV, déclinant les activités de communication à mettre en œuvre selon une programmation, un phasage et un chronogramme précis ;
- Produire le contenu des outils/supports de communication et de matériel promotionnel en fonction de leurs objectifs et leurs cibles (les spécificités de chaque outil à développer seront définies avec le Responsable Technique);
- Préparer les TDR pour élaborer un Blog qui contribuera à capitaliser et à documenter en temps réel les résultats du programme ; Définir avec chaque agent du PRAREV son rôle, ses responsabilités et la fréquence des informations à introduire dans le site Web/blog afin d'en faire un réel instrument de communication interactif et à jour ;
- Récouter les informations à travers les discussions avec l'équipe du Programme, les données disponibles au sein de la direction de la pêche et les rencontres de terrain avec les bénéficiaires;
- Participer à l'élaboration des programmes de sensibilisation et informations prévues pour les bénéficiaires.
- Appuyer le responsable de la composante 3 pour la réalisation de l'ensemble des supports nécessaires à la promotion du Programme, et des activités innovatrices notamment les affiches, les brochures, les dépliants, les films promotionnels, la banque de photos et le site web en relation avec la Communication.
- Assister le responsable de la Composante 3 pour assurer les relations avec la presse, Organisation des conférences, rédaction d'article, dossiers de presse et communiqués.
- Assister le responsable de la composante 3 pour la promotion et l'animation du partage des innovations des leçons apprises et l'échange d'expériences.

- Participer à la préparation des rapports périodiques requis ou demandés par le Directeur et le Coordonnateur du Programme, ainsi qu'à la préparation des rapports d'activités dus au FIDA ;
- Proposer à tous les responsables du Programme toutes initiatives visant à améliorer la communication et à faire sa promotion ;
- Exécuter toutes les autres tâches confiées par le Coordinateur et le Directeur du Programme.

## **12. Results/Expected Output:**

- Les activités du PRAREV bénéficient d'une meilleure visibilité grâce à une communication efficace, documentée en temps réel ;
- Un blog illustrant le programme et ses réalisations est disponible et est accessible à tous les partenaires
- Des supports de communication sont élaborés en fonction des besoins du programme.

## **13. Qualifications/Requirements:**

- Diplôme d'enseignement supérieur (Baccalauréat + 4 au minimum) en communication ou domaine équivalent.
- Une expérience avérée d'au moins 5 ans dans des postes équivalents dans les projets de développement; avec une expérience dans le domaine concerné (développement d'outils/supports de communication pour un secteur comme l'environnement, etc.)
- Excellente capacité à communiquer, en français, tant à l'oral qu'à l'écrit,
- Une maîtrise de l'outil informatique; et une connaissance de la gestion de blog
- Une grande capacité d'écoute, de communication et d'adaptation;
- Forte capacité de synthèse et d'analyse, et de rédaction en Français ;
- Un sens élevé des relations.
- La maîtrise de l'anglais sera un atout.
- Proactivité et engagement
- Qualité morale irréprochable.

## Annexe B : Termes de référence VNU Gestion des ressources naturelles

Sous la supervision directe de la Coordinatrice du programme et du Directeur du Programme la le/la Volontaire des Nations Unies est chargé d'appuyer, de suivre la mise en œuvre de la composante 1 «Appui à la résilience des habitats et du profil côtiers», en étroite collaboration avec le responsable de la composante. De manière générale, il intervient sur toutes les composantes par rapport aux questions environnementales et de Changement climatique et travaille en support au responsable de la composante 1 3 et en équipe avec tous les cadres de l'UCGP. Le/la Volontaire des Nations Unies assurera les responsabilités suivantes:

- Assister le responsable de la composante 1 « Appui à la résilience des habitats et du profil côtiers », dans l'élaboration et le suivi des programmes de travail et budget annuels (PTBA) concernant les aspects environnementaux et aux effets des changements climatiques ;
- Détailler les modalités de mise en œuvre des différentes activités de la composante concernée et élaborer pour ces dernières des cadres logiques détaillés avec la participation des bénéficiaires et des partenaires chargés de mettre en œuvre les activités notamment la DATE,
- Mettre en cohérence les activités liées à la restauration des mangroves de la composante dans les différentes zones d'intervention;
- Veiller à la bonne maîtrise des activités du programme par les équipes régionales de mise en œuvre.
- Suivre les activités de la formation des partenaires contractuels, des bénéficiaires et des élus locaux, et en particulier concevoir ou identifier un prestataire compétent capable de concevoir les modules de formation liées à la restauration des mangroves (en relation avec le responsable de renforcement des capacités), puis superviser et évaluer leur mise en œuvre et leur impact;
- Superviser la sensibilisation des populations cibles sur les activités du programme dans les zones d'intervention pour ce qui concerne les aspects de préservation et de restauration des écosystèmes marins en général et sur les ressources halieutiques en particulier;
- Préparer les dossiers de pré-qualification, termes de référence, cahiers des charges et dossiers d'appel d'offres des prestataires de services relevant de sa responsabilité;
- Suivre le lancement des dossiers d'appel d'offres et participer au dépouillement des propositions pour le choix des prestataires de services;
- En relation avec les responsables de passation des marchés, préparer les dossiers de sélection pour la mise en œuvre de la composante;
- Rédiger les rapports mensuels, semestriels et annuels de suivi relevant de sa responsabilité;
- Collaborer à la préparation et à l'organisation des ateliers de suivi-évaluation participatif communautaire;
- Apporter son entière et directe collaboration aux missions d'évaluation et de supervision du FIDA;
- Maintenir des relations étroites avec: (a) au niveau local: les responsables administratifs et élus locaux, les organisations de pêcheurs et de femmes, les ONG, les projets intervenant dans les régions; (b) au niveau national: les principaux projets intervenant dans le pays et les bailleurs de fonds s'intéressant au développement de la résilience des populations pour faire face aux effets du changement climatique et aux organisations de pêcheurs et de femmes pour réduire leur vulnérabilité.
- Participer à la préparation des rapports périodiques requis ou demandés par le Directeur et le Coordonnateur du Programme, ainsi qu'à la préparation des rapports d'activités dus au FIDA.

- Réunir, enregistrer et tenir à jour les renseignements concernant les activités relatives au projet PRAREV en examinant les rapports et en exploitant les sources d'information disponibles ;
- Collection et diffusion des informations et des enseignements tirés à travers le Programme;
- Assurer le suivi régulier des résultats et des progrès des activités initiées par le projet

#### **12. Results/Expected Output:**

- Les sites de mangroves et récifs coralliens identifiés avec la DATE sont respectivement réhabilités et conservés.

#### **13. Qualifications/Requirements:**

- Diplôme d'enseignement supérieur (Baccalauréat + 4 au minimum) en environnement, biologie marine, gestion des écosystèmes, ou diplôme universitaire équivalent à ces formations.
- Une expérience avérée d'au moins 5 ans dans des postes équivalents dans les projets de développement; avec une expérience dans le domaine concerné (gestion des ressources naturelles)
- Une bonne connaissance en environnement et des techniques de production végétale marine en milieu rural;
- Une bonne expérience dans la conduite des enquêtes en milieu rural;
- Une aptitude à communiquer tant à l'oral qu'à l'écrit,
- Une maîtrise de l'outil informatique;
- Une capacité d'écoute et de communication;
- Un sens élevé des relations.
- La connaissance de l'anglais sera un atout.
- Proactivité
- Une qualité morale irréprochable.

## Annexe C : Analyse des risques

Titre du projet : PRAREV-PÊCHE		Programme d'appui à la Réduction de la Vulnérabilité dans les zones de Pêches côtières					Date : Juillet 2015		
N°	Description	Date identifiée	Type	Impact et probabilités	Contre-mesures / réponse au niveau de la gestion	ID Propriétaire	Soumis, mis à jour par	Dernière mise en jour	Statut
1	Retards et difficultés dans le processus de recrutement de deux VNU	Juillet 2015	Organisationnel Politique Stratégique	La survenue d'un tel risque annoncerait de l'échec du projet pour l'institution concernée P=2 I=5	Interaction avec le bureau du VNU à Bonn pour accélérer le recrutement.	Hassan Ali	Hassan Ali	Sept 2015	
2	Retard dans le versement et l'insuffisance des ressources de co-financement du gouvernement	Juillet 2015	Financier	La survenue de ce risque provoquerait la réduction et/ou le report des activités P=3 I=3	- Interaction avec gouvernement pour accélérer transfert de ressources et des montants exacts sur compte PNUD	Hassan Ali	Hassan Ali	Sept 2015	